

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, LASSAUZET Jean, LEITAO Amandine, WROBEL Philippe, Christophe BONHAMMOUR, MORDZIALEK David, BUSANCIC-MERCIER Annie, CHAMPOMMIER Claudette, LE GUERN Stéphane, Aurélie POTHIER,

EXCUSE : M. NICOLAS Michel

SECRETAIRE DE SÉANCE : Philippe WROBEL a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION: le 11/09/2014

Après l'approbation des comptes rendus des réunions du 13 juin et 08 juillet, l'ordre du jour est abordé.

➤ **EPF-SMAF : NOUVELLES ADHESIONS**

Le conseil accepte l'adhésion des communes de SAINT VICTOR LA RIVIERE (Puy-de-Dôme), HERMENT (Puy-de-Dôme), BLANZAC (Haute-Loire), NEUVEGLISE (Cantal) auprès de l'EPF-SMAF.

➤ **SIEG : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tes que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal DU Décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux public de transport et de distribution d'électricité.

Le conseil accepte :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public aux taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel, soit un taux de revalorisation de **27,28 %** applicable à la formule de calcul issu du décret précité

➤ **CENTRE DE GESTION : NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE MEDECINE DU TRAVAIL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **ADHERE** à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1) pour un coût annuel par agent de 65 euros.

➤ **SEMERAP : ACQUISITION D'ACTIONS**

Lors d'un précédent conseil municipal, l'Assemblée délibérante avait décidé d'entrer dans le capital de la SEMERAP-SPL. Suite à cette décision, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 10 actions de la SEMERAP détenue par le Syndicat Intercommunal Sioule et Morge pour un montant de 310 €.

➤ **SIOULE ET MORGE : MODIFICATION DE STATUTS**

Le Conseil Municipal accepte les statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des communes de SIOULE et MORGE tels qu'acceptés par le Syndicat dans sa délibération en date du 21 juin 2014.

➤ **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Bâtiment de Michelat

L'EPF-SMAF est propriétaire des bâtiments, afin que la commune puisse faire des travaux dans ces derniers, sans les racheter dans l'immédiat, le maire doit signer une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, donne son accord pour qu'une convention de mise à disposition pour travaux sur l'ensemble immobilier acquis par l'EPF-SMAF pour le compte de la commune soit signée et autorise le maire à signer cette dernière et tous documents s'y rapportant

Mme Eve Jacob, l'architecte, est venue prendre des mesures. La commission des travaux se réunira entre le 08 et le 10 octobre 2014. Il faut noter que des diagnostics sont à réaliser avant tout travaux, à savoir : l'amiante, le plomb et le radon.

- Panneaux

Tous les panneaux situés sur les routes départementales ont été posés par le Conseil Général. Joël, notre agent technique, a commencé à poser les panneaux directionnels. Il continuera avec les panneaux nominatifs des villages.

- Cimetière

Le plan du cimetière devrait être livré fin septembre début octobre. Une application informatique sera installée sur l'ordinateur de la secrétaire.

- Eglise

La nouvelle chaudière de l'église a été mise en route et elle fonctionne.

- Voirie

La commission de voirie a fait le tour de la commune. M. le maire a demandé au SIV de Menat d'établir un devis. Il y a deux ans, le conseil avait programmé des travaux à réaliser sur trois années au titre du Fonds d'Intervention Communal. L'année 2015 étant la dernière, les travaux prévus sont :

Année d'exécution	Travaux programmés	Montant des dépenses HT
Année 2015	<u>Aménagement de la voirie communale :</u> VC 5 – Carrefour VC 5- VC 201 – VC 204 – VC 213 – VC 219 - VC 302 – Chemin du faubourg	37 571,80 €

Un dossier de demande du Fonds d'Intervention Communal auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme sera déposé avant le 15 octobre 2014.

➤ **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Le conseil prévoit de déposer une demande pour la DETR 2015 pour la réhabilitation des bâtiments situés au bourg.

➤ **PROJET ELEVAGE CANIN**

Le conseil municipal n'a formulé aucune objection au projet d'élevage canin envisagé par M. & Mme LOPEZ sur la commune de Buxières-sous-Montaigut.

➤ **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le conseil municipal désigne **Monsieur Marc GIDEL** comme l'agent recenseur de la commune de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT durant le recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

➤ **ECOLE**

Les ordinateurs de l'école ont été tous changés. Le nouveau parc informatique a été installé le 1^{er} septembre dernier. Afin que l'école puisse recevoir internet, le modem-routeur a dû être remplacé car l'ancien ne fonctionnait plus.

➤ **BULLETIN MUNICIPAL**

Le conseil reporte sa confiance sur la société ACCROWEB pour l'établissement de son bulletin municipal de cette année.

➤ **MULTIPLE**

Suite à la diffusion de l'annonce pour la gérance du multiple communal, la commune a reçu plusieurs candidatures. Deux ont retenu l'attention, ils sont venus voir les locaux au-cours du mois d'août. Après réflexion et consultation avec M. Lucas JACQUARD du SMAD des Combrailles, Mme BAUDRY (aidé de son époux) ont été retenus pour la reprise en gérance du multiple communal.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- L'entretien et la maintenance annuels de la chaudière du studio de l'ancien presbytère sera pris en charge par la commune. Cette prestation sera refacturée par la commune au locataire.
- M. le maire a demandé à M. GUILLAUME d'établir différents modèles de cartes de correspondance pour la mairie. Le conseil choisit le modèle avec pour toile de fond le Puy-de-Dôme mais avec une couleur bleu plus foncée.
- Melle LEITAO demande s'il est possible que le SICTOM fournisse deux containers supplémentaires pour les lieux-dits « Les Crouzillons » et « Le Boisset » car ceux en place ne suffisent plus. Un courrier sera adressé au syndicat.
- Une convention avec la commune de LA CROUZILLE sera signée permettant à cette dernière de procéder à une commande groupée pour l'achat de l'équipement nécessaire à l'utilisation des produits phytosanitaires par l'agent technique intercommunal.
- A chaque changement de maire ou renouvellement de municipalité, un procès-verbal de prise en charge des archives accompagné d'un récolement est obligatoire. Le maire est en effet dépositaire des archives en raison de sa fonction et responsable civilement envers la commune de leur intégrité et de leur bonne conservation. Ce PV sera rendu avant la fin octobre.
- Le repas du conseil aura lieu le vendredi 07 novembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40